

LIVRET ETUDIANT



Licence 2 Arts du spectacle

Sommaire

Le Département des Métiers de la Culture	3
Présentation générale de la Licence Arts du spectacle	4
Organisation de la L2 Arts du spectacle	8
Intervenants pédagogiques et professionnels	9
Maquette de la L2 Arts du spectacle : cours de spécialité	10
Règlement des examens	21
Modalités des notes et résultats des examens	21
Informations pratiques	24
Règlement général	27
Des services ressources	28

Le Département Métiers de la Culture

Le Département des Métiers de la culture dépend administrativement de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines de l'Université Clermont Auvergne. Localisé sur le site de Gergovia, il regroupe des formations générales et professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, Métiers du livre, Tourisme...). Les cours sont assurés par des enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

Directrice du Département :

Anne Gaugue
anne.gaugue@uca.fr
Bureau 301

Département des Métiers de la culture :

metiersdelaculture.LCSH@uca.fr

Responsable de la filière Arts du spectacle :

Caroline Lardy
caroline.lardy@uca.fr
Bureau 302

Responsable pédagogique de L2 :

Yassaman Khajehi
yassaman.khajehi@uca.fr
Bureau 302, sur rendez-vous

Secrétaire de L2 :

Bénédicte Coppin
benedicte.coppin@uca.fr
Bureau 207
Tel : 04 73 34 66 82

Le Département est situé sur le site Gergovia de l'Université Clermont Auvergne et dépend administrativement de l'UFR Lettres, Culture et

Sciences Humaines. La majorité des cours ont lieu à Gergovia.

Les cours sont assurés par les enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

Vous trouverez au département :

- La direction et les enseignants permanents en Arts du spectacle (bureau 302),
- le secrétariat Master 1 et 2 Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle, et Master Tourisme (Stéphanie Cassière, bureau 207 bis)
- le secrétariat des L2 et L3 Arts du spectacle, Licence professionnelle Livre et Guide conférencier (Bénédicte Coppin, bureau 207),
- le secrétariat des Licences Tourisme, Métiers du livre et de la L1 des Arts du spectacle (Stéphanie Perez, bureau 207),
- les bureaux des enseignants permanents du département,
- la salle des étudiants (110).

U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines

Université Clermont Auvergne
29 boulevard Gergovia
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
Tél. 04 73 34 65 04
Fax 04 73 34 65 44
secretariat.lettres@uca.fr

Pour plus d'information :
[https://www.uca.fr/formation/nos-
formations/catalogue-des-
formations/licence-arts-du-spectacle](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-du-spectacle)

Présentation générale de la Licence Arts du spectacle

Contexte général

La licence générale mention Arts du spectacle a pour objectif de fournir un ensemble d'acquis pour concevoir ou participer à un projet culturel lié aux arts du spectacle dans ses dimensions professionnelle, artistique, administrative, financière et sociale.

La mention Arts du Spectacle est une licence générale en trois ans organisée sous forme de parcours, correspondant à six semestres d'enseignement. Elle est validée par l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfert System). Les enseignements, délivrés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), sont semestrialisés et organisés en unités d'enseignements (UE) compensables et capitalisables auxquelles sont affectés des ECTS valant 3 crédits.

C'est une formation ouverte et pluridisciplinaire avec des enseignements fondamentaux de culture générale, des outils méthodologiques, des projets tutorés, des stages et des cours appliqués aux problématiques du monde professionnel et artistique de la scène et du cinéma. **Cette Licence accorde un intérêt marqué pour la question des publics ainsi qu'à celle de la valorisation et de la diffusion de la culture et des arts du spectacle sur les territoires.**

La spécificité de la formation proposée à l'UCA entend contextualiser l'organisation et la coordination d'un projet culturel dans un espace donné. Forte d'un ancrage local orienté vers les métiers de la culture, de la médiation et des publics, son organisation est dynamisée par l'adossement du programme de formation avec les structures et manifestations culturelles et artistiques de la métropole clermontoise. Cette mention est animée par **des principes qui sont au cœur des Sciences Humaines et Sociales** : l'ouverture culturelle et artistique, la créativité, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels et les valeurs de citoyenneté.

Enjeux

La licence générale Arts du Spectacle de l'UCA se positionne sur **un territoire engagé dans une démarche de valorisation de la culture et des arts du spectacle**. La formation bénéficie d'une bonne insertion dans le milieu artistique et culturel grâce à des partenariats pédagogiques établis tant au côté du Service Culturel de l'Université (SUC) qu'avec des structures et grands événements culturels locaux et régionaux tels que le festival international du court métrage ainsi que d'autres manifestations culturelles d'envergure comme la programmation de La Comédie - Scène nationale, l'Orchestre national d'Auvergne et Clermont Auvergne Opéra, des salles de musiques actuelles amplifiées, des salles de cinéma Art et essai, des festivals d'arts numériques, de cinéma documentaire ou des espaces scéniques de création et de répétition.

Les deux premières années de N1 et N2 en Arts du spectacle repose sur une spécialisation progressive. Elle est organisée selon un programme commun vers deux options au choix au N3 :

> Option Arts de la scène :

L'option Arts de la scène prépare les étudiants à différents champs : coordination et assistantat à la programmation artistique, direction, organisation de festivals (théâtre, danse, spectacle vivant en espace public); administration de structures et/ou d'associations culturelles (compagnie, lieux, scènes conventionnées); médiation culturelle auprès des publics et actions éducatives en rapport avec le spectacle vivant (musées, bibliothèques, tiers-lieux); valorisation de pratiques et de patrimoines culturels en liant avec les arts de scène; missions culturelles et artistiques au sein de collectivités territoriales (locales et/ou régionales); assistantat à la production (théâtre, musique); diffusion et communication de spectacles.

Cette filière ne forme pas aux métiers de la création à proprement parler dans le spectacle vivant. Les connaissances et les compétences développées par les étudiants dans le secteur peuvent leur permettre de s'orienter, au terme de la Licence, vers des écoles dédiées (dramaturgie, mise en scène, scénographie). Elle peut constituer un complément pertinent à une formation en Conservatoire d'art dramatique pour évoluer vers le métier de comédien, de metteur en scène.

> Option Cinéma :

L'option cinéma prépare les étudiants à différents champs : programmation et diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ; gestion des archives publiques ou privées dans les médiathèques et cinémathèques ; coordination des actions audiovisuelles au sein des musées ; élaboration et diffusion de contenus pour l'éducation à l'image sur supports numériques ; organisation de festivals dans des domaines variés (documentaire, fiction, art vidéo, animation) ; programmation des chaînes thématiques ; édition et veille numérique ; documentation audiovisuelle ; métiers d'assistantat de réalisation audiovisuelle (prises de vues, montage en documentaire de création, animation, fiction, art vidéo), de production, de valorisation et de diffusion des œuvres cinématographiques d'auteur ; responsabilités en conception et organisation de projets culturels liés au cinéma ; actions en médiation culturelle autour du cinéma.

La Licence mention Arts du spectacle repose également sur un système d'ouvertures disciplinaires sous forme de majeures/mineures avec d'autres licences. Cette organisation complète le programme de formation tout en favorisant des passerelles de réorientation éventuelle à l'issue de la 1^{ère} ou 2^{ème} année (N1-N2) :

- la licence d'Histoire et l'Art et archéologie
- la licence de Philosophie
- la licence de Sociologie

A partir de la 2^{ème} année, la Licence mention Arts du spectacle ajoute les choix suivants pour préparer les étudiant.e.s jusqu'en N3 aux différentes matières du parcours MEEF, des concours du 1^{er} et Second degré afférents ainsi que ceux qui relèvent de la fonction publique territoriale :

- parcours pluridisciplinaire à visée professionnelle « Lettres Sciences »
- parcours pluridisciplinaire à visée professionnelle « Lettres Administration »

Poursuites d'études

A l'issue du N2 les étudiants ont déjà la possibilité d'intégrer :

- la licence Professionnelle Guide Conférencier : médiateur des patrimoines proposée par le même département
- la licence Professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques proposée par le même département
- la licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle à l'UCA - UFR PSSSE
- la licence Techniques du son et de l'image, parcours Audiovisuel, Sound et Motion design proposée sur le site de Vichy

A l'issue du N3 les étudiants ont la possibilité d'intégrer des masters. Il existe un master en Direction de Projets ou établissements culturels (DPEC) avec trois parcours à l'UCA - UFR LCSH :

- Action culturelle et artistique
- Métiers du livre et stratégies numériques
- Accompagnement culturel et touristique des territoires

Il est également proposé aux étudiants d'autres masters à l'UCA en lien avec leur formation de 1er cycle :

- Master MEEF premier degré (INSPE)
- Master « Lettres et création littéraire »

- parcours « Littératures et Sociétés » (UFR LCSH)
- Master « Métiers du livre et de l'édition » parcours « Création éditoriale des littératures de jeunesse et générales » (E-CELJG)
 - Master LLCER, parcours « Média et médiation culturelle » (UFR LCC)
 - Master « Histoire, Civilisations, Patrimoine » parcours « Mondes contemporains » (UFR LCSH)
 - Master « Civilisations, cultures, sociétés » (UFR STAPS)
 - Master Sociologie (UFR LCSH)

Passerelles et réorientation

A l'issue du N1 et N2 les étudiants peuvent poursuivre dans les licences associées et ayant ouverts leurs Unités d'enseignement de spécialité sous forme de majeures/mineures ainsi qu'aux licences professionnelles de l'établissement. Ils peuvent aussi choisir le parcours Pluridisciplinaire « Lettres-Sciences » pour une poursuite en MEEF 1 et « Lettres – Administration » pour la préparation des concours de l'administration ou une poursuite d'étude en master « Histoire, Civilisations, Patrimoine », parcours « Mondes contemporains ».

Débouchés professionnels

Les diplômés de la licence mention Arts du Spectacle peuvent prétendre à des emplois diversifiés au sein :

- des **collectivités territoriales** dans des services appartenant au secteur de la culture, au développement de l'événementiel, aux relations publiques dans le champ culturel, au suivi administratif ;
- du **secteur associatif** : associations culturelles, associations locales d'animation du patrimoine, de création et/ou de diffusion de spectacle ou de manifestation artistique,

- des **entreprises du secteur privé** : centres culturels, comités d'entreprises mais aussi cabinets de conseil, sociétés de production artistique, agences événementielles et culturelles, théâtres privés, compagnies artistiques...

Insertion professionnelle

- chargé/e de projet culturel
- chargé/e de valorisation de lieux culturels
- chargé/e de relations publiques
- chargé/e de relations avec les publics
- assistant/e chargé/e de production
- chargé/e de diffusion
- chargé/e de documentation audiovisuelle
- animateur/animateur en éducation à l'image et médias
- concepteur/conceptrice de produit culturel
- coordinateur/coordinatrice de projet culturel et ou artistique
- médiateur/médiatrice culturel(le)
- animateur/animateur culturel(le)
- assistant/assistante de programmation artistique et culturelle

Néanmoins, une poursuite d'étude en licence professionnelle ou en master est vivement recommandée, la licence restant une formation générale.

Compétences visées

Compétence	Composantes essentielles (=critères qualité)
<p>Compétence 1 Mobiliser des objets culturels</p>	<p>Critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En saisissant les repères fondamentaux et les pratiques en vigueur dans les domaines des arts du spectacle 2. En considérant les évolutions et l'actualité des problématiques disciplinaires et interdisciplinaires 3. En développant une réflexion autonome, cohérente et structurée 4. En exploitant les ressources documentaires adéquates 5. En sollicitant sa créativité
<p>Compétence 2 Situer les enjeux culturels d'un territoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. En prenant en compte les acteurs et l'environnement économique, juridique, associatif et institutionnel 2. En développant une sensibilité interculturelle et un respect pour la diversité des publics 3. En maîtrisant des outils et des stratégies numériques
<p>Compétence 3 Agir en professionnel</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. En travaillant en équipe et en réseau 2. En faisant preuve d'une éthique professionnelle 3. En respectant des principes de développement durable 4. En démontrant polyvalence et adaptation 5. En construisant un parcours individuel vers des métiers cibles 6. En valorisant des expériences de terrain (voyage d'études, bénévolat, stage, engagement associatif)
<p>Compétence 4 Transmettre un contenu culturel</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant différents médiums : l'écrit, l'oral, l'image et le numérique 2. En communiquant avec précision grammaticale, de manière claire et convaincante 3. En exploitant diverses ressources documentaires pertinentes de manière appropriée 4. En pratiquant une ou deux langues étrangères 5. En s'adaptant à différents publics
<p>Compétence 5 Concevoir un projet culturel</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. En s'inscrivant dans la politique de l'établissement ou de la structure organisatrice 2. En formulant des propositions innovantes et pertinentes 3. En tenant compte des aspects financiers 4. En identifiant l'environnement concurrentiel 5. En respectant les normes en vigueur 6. En tenant compte des attentes et des spécificités des publics

Organisation de la L2 Arts du spectacle

Les enseignements fondamentaux sont désormais acquis et font l'objet, en seconde année d'un approfondissement, tant scientifique que méthodologique.

La découverte du champ professionnel vise une spécialisation de plus en plus intensive tout au long de l'année universitaire : une série de cours magistraux et de travaux dirigés dispensés par des enseignants certifiés ou agrégés, des enseignants-chercheurs, des professionnels en activité ; une immersion, entre autre, dans un événement culturel qui permettra d'étudier *in situ* les apprentissages théoriques. Des cours théoriques permettront de nourrir la pratique et de structurer les savoirs culturel, intellectuel et méthodologique. Dans la perspective de définir précisément un projet professionnel, des recherches ciblées sur les métiers, les acteurs et des structures professionnelles seront exigées (ePortfolio- stage, PPE-PPP).

Une vision plus globale sera, parallèlement à la spécialisation, maintenue à travers de nombreux enseignements de tronc commun dans la perspective à la fois d'une ouverture sur d'autres secteurs de l'activité culturelle mais aussi d'un approfondissement **indispensable** d'une culture générale diversifiée et approfondie.

Au niveau informatique, le cours de premier semestre sera orienté vers la conception et l'édition de site Web, de la maîtrise des outils numériques ou de la communication visuelle.

Le choix d'un atelier de pratique artistique et culturelle, permettra également de consolider les connaissances théoriques par la confrontation avec la création dans les domaines des arts visuels et du spectacle vivant (cinéma, littérature, musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques, etc).

Enfin, il nous est apparu important de signaler aux étudiants de 2^e année de licence que les œuvres abordées lors des cours, théoriques comme pratiques, **ne sauraient suffire** à l'élaboration d'une culture générale et d'une

conscience critique essentielle à toute personne souhaitant travailler dans le milieu de la culture. En conséquence **vous devez impérativement** vous forger une culture personnelle solide et vous rendre régulièrement à des spectacles (dans tous les domaines des arts du spectacle), visionner des films, assister à des représentations théâtrales, musicales, chorégraphiques, circassiennes... La culture n'est plus seulement un loisir pour vous, elle est votre cœur de métier et si la dimension du plaisir ne doit pas vous quitter, elle doit s'accompagner d'une pratique régulière de spectateur-critique curieux et ouvert.

Intervenants pédagogiques et professionnels

ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DU DEPARTEMENT METIERS DE LA CULTURE :

BERGER Gilles, PRAG Études cinématographiques
DUPRAT Quentin, enseignant contractuel musicologie
EL SAYED Rachel, PRCE Documentation et éditions numériques
KHAJEHI Yassaman, MCF Études théâtrales
LARDY Caroline, MCF Études cinématographiques
MICHOT Jérémy, enseignant contractuel musicologie
TRIOLAIRE Cyril, MCF Études théâtrales

ENSEIGNANTS PROVENANT D'AUTRES DEPARTEMENTS ET STRUCTURES :

BOISSONNET Frédéric, PRCE éditions numériques (INSPE)
ESTIENNE Nathalie, PRAG musique (INSPE)
FERET Romuald, enseignant Histoire-Géographie (Rectorat)
MAYER Camille, doctorante Études théâtrales (Paris VIII)
PLEE Clément, doctorant contractuel Histoire et musicologie (CHEC)

INTERVENANTS PROFESSIONNELS EN ARTS DU SPECTACLE :

SABATIER Mathieu, Délégué général, médiation et publics au Festival Plein la Bobine
TSIKOURA Charitini, Docteur Études théâtrales

Sigles :

INSPE : Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation
MCF : maître de conférences
PRAG : professeur agrégé
PRCE : professeur certifié

Maquette de la L2 Arts du spectacle : cours de spécialité

SEMESTRE 3			
CREDITS ECTS	INTITULE	ENSEIGNANT.E.S	DUREE TOTALE ET REPARTITION CM/TD
3	Cinéma documentaire	Caroline Lardy	24h CM
3	Approche critique du cinéma	Gilles Berger	12h CM - 12h TD
3	Histoire du théâtre du XIXe siècle	Cyril Triolaire / Romuald Féret	12h CM - 12h TD
3	Esthétique et analyse de spectacle	Yassaman Khajehi / Camille Mayer / Charitini Tsikoura	12h CM - 12h TD
3	Musiques populaires modernes	Jérémy Michot	12h CM - 12h TD
3	Analyse d'œuvres 3	Gilles Berger / Mathieu Sabatier	12h CM - 12h TD
3	Outils numériques	Frédéric Boissonnet	24h TD
3 comptés au S2	Atelier du SUC (annualisé) Liste restreinte d'ateliers au choix (cinéma, théâtre, danse, musique, littérature, cirque), voir p. 13		48h TD annualisé
3 comptés au S2	LANSAD (annualisé)		40h TD annualisé

Cinéma documentaire

Contenu :

Approche historique, thématique et épistémologique du cinéma documentaire. Analyse critique des conceptions et des courants. Des éléments de définition, de culture générale et d'analyse filmique complètent la réflexion théorique ainsi que le visionnement d'œuvres majeures.

Objectifs :

Comprendre les enjeux et les évolutions techniques, esthétiques et sociologiques du cinéma documentaire.

Bibliographie indicative :

BRESCHAND, Jean, *Le documentaire, l'autre face du cinéma*, Cahiers du cinéma, CNDP, 2002.

GAUTHIER, Guy, *Le documentaire, un autre cinéma*, Nathan, 1995.

GAUTHIER, Guy, *Un siècle de documentaires français, des tourneurs de manivelle aux voltigeurs du multimédia*, Armand Colin, 2004.

NINEY, François, *L'épreuve du réel à l'écran : essai sur le principe de réalité documentaire*, De Boeck Université, 2000.

MAGNY, Joel, *Vocabulaires du cinéma, petit lexique du cinéma*, SCEREN-CNDP, 2004.

Evaluation :

Examen terminal de 4h (dissertation)

Régime spécial: *Examen terminal de 4h (dissertation)*

2nde chance: *Examen terminal de 2h (dissertation)*

Approche critique du cinéma

Contenu :

S'il s'agit ici d'étudier les textes écrits qui accompagnent le texte filmique et d'envisager le film comme point de départ d'une pensée propre au à l'art cinématographique entre jugement esthétique et théorie du cinéma.

Objectifs :

Comprendre que la création est inséparable de son commentaire. Différencier opinion et jugement critique. Aborder la construction de l'individu par l'interprétation et la compréhension des œuvres.

Bibliographie indicative :

AUMONT Jacques, MARIE Michel, *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, Armand Colin, Paris, 2008.

AUMONT Jacques, MARIE Michel, BERGALA Alain, VERNET Marc, *Esthétique du film*, Nathan Université, 1983.

BAZIN André, *Qu'est-ce que le cinéma ?* Cerf, Paris, 1976.

BRESSON Robert, *Notes sur le cinématographe*, Gallimard, Paris, 1975.

De BAECQUE Antoine, CHEVALLIER Philippe, *Dictionnaire de la pensée du cinéma*, PUF, Paris, 2021.

DELEUZE Gilles, *Cinéma1 – L'image-mouvement ; Cinéma 2 – L'image-temps*, Minuit, Paris, 1983-1985.

EISNER Lotte, *L'écran démoniaque*, Ramsay, Paris, 1996.

FARBER Manny, *L'espace négatif*, P.O.L., Paris, 2004.

KANT Emmanuel, *Critique de la faculté de juger*, Flammarion, Paris, 2000.

LEUTRAT, *Le cinéma en perspective – une histoire*, Armand Colin, Paris, 1992.

PREDAL René, *La critique de cinéma*, Armand Colin, Paris, 2004.

TRUFFAUT François, HITCHCOCK Alfred, *Hitchcock-Truffaut*, Ramsay, Paris, 1985.

Evaluation :

Examen terminal de 3h (écrit) et contrôle continu

Régime spécial : *Examen terminal de 3h (écrit)*

2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

Histoire du théâtre du XIXe siècle

Ce cours permettra d'approfondir l'histoire du théâtre et des spectacles depuis le début du 19e siècle et jusqu'au début du 20e siècle et l'avènement durable de la mise en scène contemporaine. Tour à tour seront abordées les politiques théâtrales, la vie des artistes, leurs circulations professionnelles et les débuts du *star system*, le développement des publics (pratiques, sociologie, goût). Seront appréciés l'avènement de la société des spectacles et les phénomènes de dérégulation culturelle et sociale du monde des spectacles à la veille de la première guerre mondiale.

Bibliographie indicative :

Christophe CHARLE, *Théâtres en capitale. La naissance de la société du spectacle à Paris,*

Berlin, Londres et Vienne. 1860-1914, Paris, Albin Michel, 2008.

Christophe CHARLE, *La dérégulation culturelle*, Paris, PUF, 2015.

Romuald FERET, *Théâtre et pouvoir au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Florence FILIPPI, Sarah HARVEY, Sophie MARCHAND (dir.), *Le sacre de l'acteur : émergence du vedettariat théâtral de Molière à Sarah Bernhardt*, Paris, Armand Colin, 2017.

Cyril TRIOLAIRE, *Le Théâtre en province pendant le Consulat et l'Empire*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2012.

Jean-Claude YON, *Histoire culturelle de la France au XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2021.

Jean-Claude YON, *Une histoire du théâtre à Paris de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 2012.

Jean-Claude YON et Pascale Goetschel, *Au théâtre ! La sortie au spectacle XIXe-XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.

Evaluation :

Examen terminal de 3h (écrit) et contrôle continu

Régime spécial : *Examen terminal de 3h (écrit)*

2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

Esthétique et analyse de spectacle

CM / Le cours se fondera sur l'évolution de l'esthétique et les mouvements de la mise en scène théâtrale en Occident depuis le début du XX^e siècle. Il s'agira également d'étudier certaines tendances, telles que la performance ou le théâtre documentaire présenté sur la scène contemporaine. Dans le but de faire face à la création contemporaine, les étudiants assisteront à un ensemble de spectacles programmés à la Comédie de Clermont-Ferrand qui seront étudiés et mis en débat en cours.

Bibliographie indicative :

Patrice Pavis, *Le théâtre contemporain, Analyse des textes de Sarraute à Vinaver*, Paris, Nathan, 2002

Jean-Pierre Ryngart, *Nouveaux territoires du dialogue*, coll. « Apprendre », Arles, Actes Sud, 2005

Jean-Pierre Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne et contemporain*, Sauxures, Circé/poche, 2005.

TD / L'objectif de ce cours est d'initier les étudiant.e.s aux textes théoriques fondamentaux qui témoignent des différentes approches et pensées du théâtre au XX^e siècle. À travers l'étude de textes écrits par des grands dramaturges, metteurs en scène ou personnalités du spectacle vivant exprimant leur vision du théâtre, nous étudierons leur conception des différents statuts d'auteur, d'acteur, de metteur en scène et de spectateur.

Bibliographie indicative :

ANTOINE André, « Causerie sur la mise en scène », dans *Revue de Paris*, mars-avril 1903, disponible sur Gallica.

ARTAUD Antonin, *Le Théâtre et son double*, Paris, Gallimard, 1964.

BRECHT Bertolt, *Écrits sur le théâtre*, Paris, L'Arche, 1989.

CRAIG Gordon, *De l'art du théâtre*, Belval, Circé, 1999.

MEYERHOLD Vsevolod (traduction Béatrice Picon-Vallin), *Vsevolod Meyerhold*, Arles, Actes Sud-Papiers, 2005.

PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Armand Colin, 2019

ZOLA Emile, *Le naturalisme au théâtre : les théories et les exemples*, Paris, Bibliothèque Charpentier, 1895, disponible sur :

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204392_8.texteImage

Evaluation :

Contrôle continu (écrit et/ou dossier)

Régime spécial : *écrit / dossier*

2nde chance : *écrit / dossier*

Musiques populaires modernes

Du jazz au Rocky Horror Picture Show, du hip-hop au rap, en passant par la musique pop et les chansons urbaines (françaises et anglophones), ce cours propose de revenir sur les courants principaux autour desquels s'articulent les musiques populaires modernes, tout au long du XX^e siècle.

Bibliographie indicative :

Theodor W. ADORNO, *Le caractère fétiche dans la musique*, Paris : Allia, 2010 (1^{ère} édition : 1973).

Nicholas COOK, *Musique, une brève introduction*, Paris : Allia, 2006.

Gérôme GUIBERT, Catherine RUDENT (dir.), *Made in France, Studies in Popular Music*, Abingdon : Routledge, 2018.

Allan F. MOORE (dir.), *Analyzing popular music*, Cambridge ; New York : Cambridge University Press, 2003.

Daryl RUNSWICK, *Rock, Jazz & Pop Arranging : All the facts and the know-how*, London : Faber & Faber, 1992.

Evaluation :

Examen terminal de 2h (écrit) et Contrôle continu.

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

Analyse d'œuvres 3

Contenu :

Le cours se propose d'aborder le langage cinématographique à travers l'une de ses spécificités majeures : le montage. Il s'agira d'explorer différentes formes de montages au cinéma pour saisir la manière dont ce dernier construit dans la durée le sens de l'œuvre. L'aspect théorique se doublera d'un versant pratique où il s'agira de démonter et de remonter des séquences afin d'apprendre à produire différents types d'effets de sens.

Objectifs :

Saisir, par la théorie et par la pratique, les principes de construction du texte filmique en tant qu'assemblage d'éléments – les plans – visant à créer du sens par l'usage de différents types de raccords. Envisager le cinéma comme modèle d'un langage fondé sur le montage irriguant les pratiques artistiques modernes et contemporaines.

Bibliographie indicative :

AMIEL Vincent, *Esthétique du montage*, Paris, Armand Colin, 2014.

AUMONT Jacques, *Montage, la seule invention du cinéma*, Paris, Vrin, 2015.

EISENSTEIN Sergueï Mikhaïlovitch, *Le film : sa forme, son sens*, Paris, Christian Bourgois, 1976.

FAUCON Thérèse, *Théorie du montage – Energie des images*, Paris, Armand Colin, 2017.

PINEL Vincent, *Le montage, l'espace et le temps du film*, Paris, Cahiers du cinéma – Scérén-CNDP, 2006.

VILLAIN Dominique, *Le montage au cinéma*, Paris, Cahiers du cinéma, 1991.

Evaluation :

Examen terminal de 2h (écrit) et contrôle continu

Régime spécial : Examen terminal de 2h (écrit)

2nde chance : Examen terminal de 2h (écrit)

Outils numériques

- Fonctionnement des sites web et des navigateurs
- Notion de serveur web et de nom de domaine
- Réalisation d'un site web avec les langages HTML et CSS
- Publication d'un site web
- Réalisation d'un site WEB avec un CMS : Wordpress

Evaluation :

Contrôle continu (2 épreuves : production numérique)

Régime spécial : 1 épreuve (production numérique)

2nde chance : 1 épreuve (production numérique)

Lansad (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)

Apprentissage et perfectionnement linguistique dans la perspective d'obtention du CLES. Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification nationale mise en place par les universités accréditées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle vous permet d'attester de votre niveau en compétences langagières et de le faire valoir à l'échelle de l'Europe. Le CLES évalue 4 compétences : compréhension et production écrites, compréhension et production orales. La production orale se fait sous la forme d'une prise de parole en continu (CLES1) ou en interaction (CLES2). Chacune des compétences doit être validée pour obtenir la certification ; aucune compensation n'est possible entre les compétences.

Pratique artistique (SUC)

Atelier de pratique artistique proposé par le service culturel de l'université (RDC gauche, UFR LCSH).

L'assiduité est obligatoire pendant toute la durée de l'atelier.

Début des activités : à partir de la semaine du 4 octobre (sauf exceptions)

Avant de s'inscrire :

- Consulter les descriptifs des pratiques artistiques sur le site web du SUC : <https://culture.uca.fr/>
- Vérifier la compatibilité des horaires avec l'emploi du temps des cours.
-

Où et quand s'inscrire ?

Au Service Université Culture à partir du 10 septembre 2021

Après confirmation de votre inscription au SUC, vous devez effectuer **votre inscription pédagogique** auprès du secrétariat de votre filière.

ATTENTION : Les inscriptions à l'Orchestre universitaire s'effectuent directement auprès du directeur musical, au début des premières répétitions.

FORUM D'INFORMATION

En présence des intervenants des pratiques artistiques

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

Horaires : 18H-21H

Lieu : Grande Halle du Stade Universitaire (15 rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand)

Descriptifs et horaires des ateliers disponibles sur le site web du SUC : <https://culture.uca.fr/>
à partir de fin juillet 2021

Contact :

Service Université Culture

29, bd Gergovia

63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 34 66 03

Mail : SUC@uca.fr

Ouvertures disciplinaires

Chaque étudiant suit une discipline en ouverture disciplinaire :

- **Philosophie** : au choix Epistémologie 1 OU Histoire de la philosophie moderne 2 OU Métaphysique 2
- **Sociologie** : au choix Genre et socialisation OU Problèmes démographiques contemporains

- **Histoire de l'art** : au choix Histoire de l'art antique OU Histoire de l'art contemporain

Evaluation :

Philosophie :

Epistémologie 1 : écrit (2h)

Métaphysique 2 : écrit (4h)

Histoire de la philosophie moderne 2 : écrit (2h)

Sociologie : N/A

Histoire de l'art :

Histoire de l'art antique : écrit terminal (3h), contrôle continu (écrit 1h30, oral 20')

Histoire de l'art contemporain : écrit terminal (3h), contrôle continu (écrit et oral)

Les étudiants désireux de passer les concours de l'enseignement en 1^{er} et 2nd degré ou les concours de la fonction publique territoriale pourront choisir en N2 et N3 respectivement le **parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences »** ou **« Lettres Administration »**. Ils seront alors dispensés des cours d'Outils numériques et de Pratique artistique au 1^e semestre.

Parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences » :

Sciences de l'éducation

Evaluation : 1 écrit (1h30)

Mathématiques

Evaluation : 1 écrit (1h30)

Sciences de la vie et de l'environnement et sciences de la matière :

Evaluation : 1 écrit (1h30)

Parcours pluridisciplinaire « Lettres Administration » :

Droit constitutionnel

Evaluation : 1 écrit (1h30)

Finances publiques

Evaluation : 1 écrit (2h)

Histoire du monde

Evaluation : 1 écrit (2h)

Pratiques artistiques validables en 2ème année de Licence Arts du spectacle

Arts visuels et audiodescription
Bandes dessinées
Carnet de voyage - Illustration
Cinéma documentaire - Explorer le réel
Cinéma documentaire - Portrait
Cinéma sans caméra
Cinéma - Art vidéo
Cinéma - Ciné-Tracts
Cinéma - Documenteur - Faux documentaire
Cinéma - Vidéo Cinéma expérimental
Création littéraire contemporaine
Dessin et techniques graphiques
Dessin, gravure et impression
Écriture et performance
Ensemble vocal
Etudes pratiques théâtrales
Hop'Art
Jazz et musiques actuelles
Lectures urbaines
Musiques à voir
Objets et livres d'artistes
Peinture et créations plastiques
Photographie numérique et argentique
Podcast : création de podcast, de l'écriture à la réalisation
Sculpture, volume et espace
Théâtre - Ecrire au plateau
Théâtre - Labo étudiant (théâtre contemporain)
Théâtre contemporain et vidéo
Théâtre d'objet
Voix à part entière

SEMESTRE 4			
CREDITS ECTS	INTITULE	ENSEIGNANT.E.S	DUREE TOTALE ET REPARTITION CM/TD
3	Dramaturgie musicale	Nathalie Estienne	24h CM
3	Musiques de films	Quentin Duprat	12h CM 12h TD
3	Scènes du monde	Yassaman Khajehi	12h CM 12h TD
3	Analyse d'œuvres 4	N/A	12h CM 12h TD
3	Ethnoscénologie	Clément Plée	12h CM 12h TD
3	ePortfolio et Recherche de stage	Recherche de stage : Gilles Berger ePortfolio : Rachel El Sayed	24h TD
3 comptés au S2	Atelier du SUC (annualisé)	Liste restreinte d'ateliers au choix (cinéma, théâtre, danse, musique, littérature, cirque), voir p. 13	48h TD annualisé
3 comptés au S2	LANSAD		40h TD annualisé
3 comptés au S2	PPP,...	Voir liste proposée par l'UFR LCSH	24h TD

Dramaturgie musicale

Ce cours est consacré à l'étude de ce genre majeur de la dramaturgie musicale qu'est l'opéra, depuis son origine (XVIIe siècle) jusqu'à nos jours. A partir de nombreux extraits sonores et/ou visuels, il s'agira de comprendre l'évolution de ce genre, les différentes modalités qu'il emprunte (*opera seria*, *opera buffa*, tragédie lyrique, opéra de sauvetage...), ses éléments de langage (ouverture, récitatif, aria, chœur...), tout en déterminant le rôle qu'y occupe la musique (servante de la parole ou meneuse de l'action).

Bibliographie indicative :

FABBRI, Paolo, « La naissance de l'opéra en musique », in Jean-Jacques Nattiez (dir.), *Musiques : une encyclopédie pour le XXIe siècle*, t. 4, Actes Sud, [Arles], p. 552-577.

ORREY, Leslie, et Rodney Milnes, *Histoire de l'opéra*, Thames & Hudson, Londres, 1991.

SABY, Pierre, *Vocabulaire de l'opéra*, Minerve, 1999.

STROHM, Reinhardt, « Aria et récitatif, des débuts jusqu'au XIXe siècle », in Jean-Jacques Nattiez (dir.), *Musiques : une encyclopédie pour le XXIe siècle*, t. 4, Actes Sud, [Arles], p. 592-605.

Evaluation :

Examen terminal de 2h (écrit)

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

Musiques de films

Contenu :

Ce cours est construit en deux volets. Le CM permettra de dresser l'histoire de la musique au cinéma hollywoodien et français tout en interrogeant notamment son statut artistique au fil du temps et ses courants esthétiques. Le déroulement actuel, technique et industriel de la mise en musique d'un film fera l'objet d'une présentation. Le TD permettra aux étudiants répartis en binômes de travailler sur la musique

d'un film en particulier dont ils rendront compte lors d'exposés oraux.

Objectif :

Acquérir une culture et une approche critique de la musique au cinéma.

Bibliographie indicative :

ADORNO Theodor Wiesengrund et EISLER Hanns, *Komposition für den Film*, 1944 ; traduction par Jean-Pierre HAMMER, *Musique de cinéma*, Paris : L'Arche, 1972.

BERTHOMIEU Pierre, *La Musique de film*, Paris : Klincksieck, coll. « 50 questions », 2004.

BUHLER James, NEUMEYER David et DEEMER Rob, *Hearing the Movies. Music and Sound in Film History*, Oxford : Oxford University Press, 2015.

CHION Michel, *La Musique au cinéma*, Paris : Fayard, coll. « Les chemins de la musique », 1995.

COOKE Mervyn, *A History of Film Music*, Cambridge : Cambridge University Press, 2008.

GORBMAN Claudia, *Unheard Melodies. Narrative Film Music*, Londres / Bloomington : BFI Publishing / Indiana University Press, 1987.

KARLIN Fred et WRIGHT Rayburn, *On the Track. A Guide to Contemporary Film Scoring*, New York : Routledge, 2004.

TYLSKI Alexandre (éd.), *John WILLIAMS. Un alchimiste musical à Hollywood*, Paris : L'Harmattan, coll. « Univers musical », 2011, 218 p.

Evaluation :

Contrôle continu (dossier et exposé oral)

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

Scènes du monde

Cette UE s'intéresse aux formes théâtrales et performatives essentiellement extra-européennes. Le cours aborde à la fois les spectacles populaires et contemporains, et fait le lien avec les créations occidentales étudiées au S3 (cf UE Esthétique et analyse de spectacle).

Il s'agit aussi de proposer aux étudiants les clés de compréhension et d'analyse du théâtre d'un point de vue anthropologique – esthétique, social et politique.

Bibliographie indicative :

FERTAT Omar, MAKACH Zohra (coord.), 2019, « Les dramaturgies arabes et l'Occident », *Horizons/Théâtre* n°12.

QUILLET Françoise (dir.), *La scène mondiale aujourd'hui – Des formes en mouvement*, éd. L'Harmattan Univers théâtral, février 2015.

Revue *L'Ethnographie :*

<https://revues.mshparisnord.fr/ethnographie>

Théâtre/Public n°198, « Scènes françaises, scènes japonaises : allers-retours » (dir. S. Fujii et C. Triau), décembre 2010.

Théâtre/Public n°210, « Scènes chinoises contemporaines » (dir. Christian Biet et Wang Jing).

Théâtre/Public n°233, « Scènes politiques du Maghreb au Moyen-Orient » (dir. Pauline Donizeau, Najla Nakhlé-Cerruti, Yassaman Khajehi).

ZITER Edward, 2015, *Political performance in Syria from the Six-Day war to the Syrian uprising*, Londres, Palgrave.

Evaluation :

Contrôle continu (écrit et/ou dossier)

Régime spécial : *écrit / dossier*

2nde chance : *écrit / dossier*

Analyse d'œuvres 4

N/A

Evaluation :

Examen terminal de 2h (écrit) et contrôle continu (écrit et oral)

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*

2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

Ethnoscénologie

Le cours d'ethnoscénologie a pour objectif de former l'étudiant à l'appréhension de différentes pratiques performatives spectaculaires à travers le monde. Par le développement d'une méthode d'analyse empruntée à l'ethnomusicologie, l'étudiant développera ses capacités d'analyse critique de manifestations spectaculaires éclectiques. Par le contact avec des textes théoriques de référence, l'étudiant affinera ses capacités à se représenter les évolutions *in situ* et *in vivo* d'expressions musicales singulières. Il se familiarisera à la richesse exploratoire qu'offre l'ethnoscénologie et aux ouvertures méthodologiques inhérentes à une science pluridisciplinaire.

Bibliographie indicative :

AROM Simha, *Précis d'ethnomusicologie*, Paris, CNRS éditions, 2007, 173 p.

CHARLES-DOMINIQUE Luc, DEFRANCE Yves, L'Ethnomusicologie de la France : de « l'ancienne civilisation paysanne » à la globalisation, Actes du colloque de Nice, nov. 2006, Paris, L'Harmattan, 2009, 496 p.

LAURENT Donatien, « L'oral comme objet de recherche en ethnologie », Dans : Bulletin de l'AFAS, Les phonothèques entre recherche et culture, L'oral et la recherche en sciences humaines et sociales, n° 28-29, 1992, p. 1-8.

LAURENT Donatien, NASSIET Michel « Potred Plouiaou(1490) et la question des chants de révolte en langue bretonne », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 123-2 | 2016, pp. 27-54.

MARTIN-CHEVALIER Louisa, « Célébrer la révolution d'Octobre en musique : une fête politique ? », ILCEA [], 36 | 2019.

MARTINEZ Rosalia, 2009, Musiques, mouvements, couleurs dans la performance musicale andine : Exemples boliviens, Dans : Terrain. Revue d'Ethnologie de l'Europe, 53, 2009, pp. 84-97.

PRADIER Jean-Marie, « Ethnoscénologie manifeste », Dans : Théâtre/Public, mai-juin 1995, n° 123, pp. 46-48.

Evaluation :

Examen terminal de 2h (écrit) et contrôle continu (écrit et oral)

Régime spécial : *Examen terminal de 2h (écrit)*
2nde chance : *Examen terminal de 2h (écrit)*

ePortfolio et recherche de stage

Le ePortfolio est un dispositif technique devant permettre à l'étudiant d'analyser et de mettre en valeur les compétences acquises à travers sa formation, ses expériences professionnelles et associatives. Il s'agira pour l'étudiant d'identifier ses compétences afin de pouvoir réaliser son portfolio numérique.

Le reste du travail de cette UE consistera en une réflexion préliminaire sur le projet professionnel et, à partir de là, en un travail de recherche de stage, dans la perspective du stage de fin de 2^e année.

Evaluation :

Contrôle continu (2 épreuves : production numérique)

Régime spécial : 2 épreuve (production numérique)

2nde chance : 1 épreuve (production numérique)

Lansad

Voir notice semestre 3.

Pratique artistique (SUC)

Voir notice semestre 3.

Ouvertures disciplinaires

Chaque étudiant suit une discipline en ouverture disciplinaire :

- **Philosophie** : au choix Philosophie morale et politique 3 OU Histoire de la philosophie moderne 3
- **Sociologie** : au choix Sociologie urbaine OU Sociologie rurale
- **Histoire de l'art** : Histoire de l'art moderne

Evaluation :

Philosophie :

Philosophie morale et politique 3 : écrit (2h)

Histoire de la philosophie moderne 3 : écrit (2h)

Sociologie : N/A

Histoire de l'art : Histoire de l'art moderne : écrit terminal (3h), contrôle continu (écrit 3h)

Les étudiants désireux de passer les concours de l'enseignement en 1^{er} et 2nd degré ou les concours de la fonction publique territoriale pourront choisir en N2 et N3 respectivement le **parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences »** ou **« Lettres Administration »**. Ils seront alors dispensés du cours d'Ethnoscénologie au 2^e semestre.

Parcours pluridisciplinaire « Lettres Sciences » :

Langue française

Evaluation : 1 écrit (2h)

Mathématiques

Evaluation : 1 écrit (1h)

Parcours pluridisciplinaire « Lettres Administration » :

Histoire politique

Evaluation : 1 écrit (2h)

Géopolitique

Evaluation : 1 écrit (2h)

UE Projet Professionnel Personnel (PPP) : liste des enseignements

Mentions de diplômes Parcours concernés par l'offre	INTITULE D'ENSEIGNEMENT
Lettres	Études pratiques théâtrales
Géographie et Aménagement	Les métiers de la géographie
Histoire	Atelier d'initiation aux concepts, méthodes et outils de la recherche en sciences sociales
Histoire de l'art et archéologie	Métiers de la recherche : insertion professionnelle en Histoire de l'art
	Métiers de la recherche : insertion professionnelle en Archéologie
Sciences du langage	Tutorat de soutien linguistique
Lettres Sciences du langage	Occitan : orientation « édition »
Offre tous parcours : Service Formation Continue et Insertion Professionnelle	Passeport Pour l'Emploi
SUC	<i>Voir page suivante</i>

Nota Bene : Les étudiants qui le souhaitent ont également la possibilité de choisir au 2^e semestre un cours intitulé « **Option diplômante – Danse** » proposé par l'UFR STAPS. Ils seront alors dispensés de l'UE PPP. (Information à confirmer à la rentrée, veuillez vous adresser à la responsable d'année)

Liste des UE des Projets Professionnels Personnels (PPP)
Service Université Culture

Arts visuels et audiodescription
Bandes dessinées
Carnet au Centre
Carnet de voyage - Illustration
Cinéma documentaire
Cinéma sans caméra
Cinéma - Art vidéo
Cinéma - Ciné-Tracts
Cinéma - Documenteur - Faux documentaire
Cinéma - Projection vidéo sur musique live (V-Jing)
Cinéma - Vidéo expérimental
Création littéraire contemporaine
Danse
Dessin et techniques graphiques
Dessin, gravure et impression
Écriture critique
Écriture et performance
Ensemble vocal
Études pratiques théâtrales
Jazz et musiques actuelles
Lectures urbaines
Musiques à voir
Objets et livres d'artistes
Orchestre universitaire
Peinture et créations plastiques
Photographie numérique et argentique
Podcast : création de podcast, de l'écriture à la réalisation
Sculpture, volume et espace
Théâtre
Théâtre d'objet
Théâtre - musique et interculturalité
Voix à part entière

UE libre réservée aux étudiants ayant obtenu le statut « Étudiant artiste » :

Pratique Étudiant artiste

Règlement des examens

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Admission des candidats en retard, s'ils arrivent moins d'une heure après l'ouverture des enveloppes (ils seront prévenus qu'ils devront rendre leur copie en même temps que les autres étudiants).

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements n'est pas contrôlée.

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu :

La composante distingue les absences justifiées des absences injustifiées.

AUCUNE absence non justifiée n'est tolérée au sein des formations de l'UFR LCSH. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant.e est considéré.e comme défaillant.e.

Une absence justifiée est tolérée au sein des formations de l'UFR LCSH. En cas d'absence justifiée, la note sera neutralisée ou une épreuve de substitution sera proposée.

La seconde absence justifiée fera l'objet d'un examen de l'équipe pédagogique et en fonction des motifs invoquées, et des justificatifs présentés, elle pourra être déclarée recevable (épreuve de substitution ou neutralisation de la note) ou irrecevable (défaillance).

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1ère session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1ère session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2ème session les EC qu'il a validé

Modalités des notes et résultats des examens

ATTENTION:

Si vous êtes absent à un examen, vous êtes considéré comme "défaillant". NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice entrant dans la validation de l'UE s'expose à être considéré comme « défaillant » à l'UE concernée. Sur votre relevé de notes du semestre, vous serez noté "DEF" pour l'UE mais également au semestre.

De fait, une absence vous empêche de valider votre année.

Votre unique solution est de vous rendre au rattrapage en fin d'année. Dans le cas où vous ne vous rendriez pas au rattrapage, la note de 0 vous serait attribuée automatiquement à l'UE concernée.

LA SEMESTRIALISATION :

Pour chaque semestre, les aptitudes et l'acquisition des connaissances dans chaque UE sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôles combinés. Les modalités

du contrôle sont définies pour chaque licence et portées à la connaissance des étudiants en début d'année sur le site internet de l'UFR LCSH : <http://www.uca.fr> après validation du CEVU et vote du CA, ainsi que dans les livrets de l'étudiant de chaque département.

Chaque semestre donne lieu à deux sessions d'examens qui sont organisées ainsi :

- 1^{ère} session à l'issue du 1^{er} semestre avec délibération du jury
- 1^{ère} session à l'issue du 2^{ème} semestre avec délibération du jury
- 2^{ème} session pour les 2 semestres à la fin du deuxième, avant la fin de l'année universitaire, avec délibérations du jury (session dite « de rattrapage »).

Les examens terminaux sont organisés par le service de la scolarité ou du département.

FONCTIONNEMENT DES RESULTATS D'EXAMENS :

1ère session :

- Délibération du jury sur les notes du S1, compensation, résultats du semestre
- Délibération du jury sur les notes du S2, compensation, résultats du semestre
- Compensation annuelle S1 + S2.

2ème session :

- Délibération du jury sur les notes de la 2^{ème} session du S1 et du S2 (S1' + S2')
- PV du S1, PV du S2, PV annuel.

Des points de jury peuvent être attribués aux UE, aux semestres et/ou à l'année.

L'étudiant qui a acquis la 1^e année ou le diplôme à la 1^e session n'est pas autorisé à se présenter à la 2^e session.

Les "retours en arrière", c'est-à-dire recommencer un parcours après avoir validé un autre parcours dans le même diplôme, ne sont pas acceptés.

Une U.E. n'ayant pas obtenu la moyenne (pas d'attribution de crédits) figurant dans un semestre ou une année validée par compensation ne peut être repassée (sauf si elle fait partie d'un autre diplôme non validé auquel s'est inscrit l'étudiant).

La note d'une U.E. non validée peut être conservée d'une session à l'autre. Si l'étudiant se présente à l'U.E. en 2^e session, toutes les matières de cette U.E. **ayant une note inférieure à la moyenne** doivent être repassées. Seule la meilleure des deux notes de l'U.E. (session 1 ou 2) sera alors prise en compte.

REGLE DE REPORT DES NOTES DES UE (UNITES D'ENSEIGNEMENT) DE LA 1^E A LA 2^E SESSION

Les notes des U.E. obtenues à la 1^e session sont reportées automatiquement en 2^e session.

Les notes des U.E. non acquises se reportent dans la mesure où aucune épreuve de cette U.E. n'est repassée en 2^e session.

LA CAPITALISATION

Les U.E. sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Les matières constituant les U.E. ne donnent pas lieu à attribution de crédits.

En cas de non validation d'un semestre :

Une U.E. dont la moyenne est $\geq 10/20$ est capitalisable. Elle est acquise définitivement. **On ne peut pas la repasser, même en deuxième session dans le but d'améliorer la note.**

En cas de validation d'un semestre :

Les U.E. constituant ce semestre n'ayant pas obtenu la moyenne ne se voient pas attribuer 5 crédits et ne peuvent être capitalisées pour un autre parcours.

Un diplôme, une année, un semestre obtenus par capitalisation (ou par compensation) ne peuvent être repassés. Il n'est pas possible de repasser une U.E, même en 2^e session dans le but d'améliorer la note.

LA COMPENSATION

La compensation à chaque session porte sur la totalité des U.E. du semestre.

Tout semestre ayant obtenu la moyenne par compensation est validé et les 30 crédits correspondants sont acquis.

Une compensation annuelle est réalisée :

- après la première session des 2 semestres de l'année universitaire
- après la deuxième session des 2 semestres de l'année universitaire

En cas de résultat positif, les 2 semestres sont validés et les 60 crédits sont acquis.

Les années ne se compensent pas entre elles.

COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONTENTIEUX

Les procès-verbaux de délibérations de jury sont affichés à l'issue des délibérations version papier dans les locaux de l'UFR LCSH, et sous l'Environnement Numérique de Travail.

L'affichage des notes et résultats que vous visualisez sur votre ENT n'est donné qu'à titre indicatif. Seul l'affichage des procès-verbaux des jurys (qui a lieu dans le Hall du site de Gergovia) est considéré comme officiel.

Par décision du Conseil des Etudes de l'UFR LCSH en date du 30 juin 2011, cet affichage ne fait pas mention des notes obtenues dans le détail mais des décisions d'acquisition ou non des UE, semestres, et années.

RELEVÉ DE NOTES ET ATTESTATION DE RÉUSSITE

Un relevé de notes est envoyé ensuite à l'adresse fixe notée sur le dossier d'inscription. L'attestation de réussite à un diplôme est uniquement établie et délivrée par le service de la scolarité de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines. Une annexe descriptive "supplément au diplôme" fournit les explications requises concernant le cursus suivi.

Pour toutes questions complémentaires, se reporter au règlement intégral fourni au moment de l'inscription

Informations pratiques

Calendrier universitaire

Rentrée

Mercredi 1^{er} septembre 2021

Début des cours semestrialisés :

Lundi 6 septembre 2021

VACANCES DE TOUSSAINT :

du 30 octobre au 7 novembre 2021

SEMAINE PEDAGOGIQUE :

du 6 au 10 décembre 2021

VACANCES DE NOËL :

du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022

EXAMEN DU PREMIER SEMESTRE :

du 3 au 15 janvier 2022

Début des cours du semestre 2

Lundi 17 janvier 2022

VACANCES D'HIVER :

du 19 au 27 février 2022

VACANCES DE PRINTEMPS :

du 16 avril au 1^{er} mai 2022

SEMAINE PEDAGOGIQUE :

du 2 au 6 mai 2022

EXAMENS DU SECOND SEMESTRE :

Du 9 mai au 21 mai 2022

Stages

à partir du 21 mai 2022

(aménagement possibles)

Délibérations 1^e session

2 juin 2022

Examens 2^e session

du 20 juin au 2 juillet 2022

Délibérations 2^e session

13 juillet 2022

Secrétariat des Métiers de la culture

Le secrétariat est ouvert : les **lundis, mardis et jeudis matins et après-midis, et les mercredis et vendredis matins**. Les étudiants sont encouragés à se rapprocher du secrétariat du département dès la rentrée pour enregistrer les nouveaux horaires d'ouverture. Le secrétariat peut être ponctuellement fermé lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence). Une boîte aux lettres est à votre disposition dans les locaux du département (**N°112**). Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc.), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

Responsable d'année L2 Arts du spectacle

Yassaman Khajehi

yassaman.khajehi@uca.fr

Bureau 302, sur rendez-vous

Le responsable d'année suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...) et doit être informé le plus tôt possible de leurs difficultés (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...)

Enseignants

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous. Ils possèdent chacun une boîte aux lettres située dans les locaux de l'UFR LCSH (RDC à droite) ainsi qu'une adresse email (consulter le site Internet de l'université).

Communication interne

Les panneaux d'affichage :

Toutes les informations sont communiquées sur les panneaux d'affichage situés dans les couloirs du département au 2^{ème} étage, devant le bureau 207. Vous devez les **consulter régulièrement** pour vous tenir informé des inscriptions aux exposés, des changements d'emploi du temps, de salles, des dates d'examens, des offres de stage, etc...

N'oubliez pas de consulter le **site web du département et votre ENT**.

Vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre formation, des conseils pour les échanges universitaires, les stages, des témoignages d'étudiants sur leurs expériences en entreprise ou à l'étranger et tout ce qui concerne la vie du département.

Site web :

[https://www.uca.fr/formation/nos-
formations/catalogue-des-formations/licence-
arts-du-spectacle](https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-du-spectacle)

Bibliothèque

Les étudiants du département des métiers de la culture inscrits dans le parcours Arts du spectacle peuvent emprunter des ouvrages ou périodiques à la Bibliothèque Universitaire 1^{er} cycle de l'UFR LCSH (site Gergovia) et à la Bibliothèque Universitaire 2^{ème} cycle (Lettres et Sciences humaines - Boulevard Lafayette).

Enfin, vous disposez, au second étage de l'UFR LCSH (site de Gergovia), d'une bibliothèque de département, moderne, lumineuse et fonctionnelle dont le fonds s'enrichira au fur et à mesure des années. Cette bibliothèque est complémentaire des deux autres précédemment citées et vous y trouverez de nombreux ouvrages, du plus général au plus spécialisé.

Le catalogue des bibliothèques est consultable en ligne (BCU) :

<http://bibliotheque.clermont-universite.fr/>

N'hésitez pas à consulter les Informations pratiques pour connaître les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque. Les bibliothèques des différents départements sont également accessibles à tous les étudiants. Les étudiants de l'UFR LCSH sont

invités à fréquenter la BCU Lafayette (salle de lecture 4e étage) qui leur est réservée.

La Bibliothèque Lafayette est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 19h00.

Matériel pédagogique et assistance

Pour vos exposés et vos projets collectifs, du **matériel peut vous être prêté** :

- vidéoprojecteur
- ordinateur PC portable
- rétroprojecteur
- lecteur DVD/vidéo
- caméra HD à discrétion du responsable d'année

Pour cela vous devez avertir le responsable d'année, faire la réservation auprès du service TICE audiovisuel (330) selon la procédure *Ad Hoc*. Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

Site et annuaire de l'Université Clermont Auvergne

Sur le site de l'université, vous trouverez des informations sur les formations de l'UCA, les services de l'UCA, les relations internationales, etc...

<http://www.uca.fr/>

Dans l'annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Clermont Auvergne

Le stage professionnel

Pour valider la licence, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

Durée : au cours de sa formation l'étudiant doit obligatoirement effectuer un stage d'une durée minimale d'un mois à temps plein (soit 140h).

Lieu : Les stages peuvent se dérouler en France ou à l'étranger (sous conditions de sécurité).

Convention/tuteur : pour chaque stage une convention sera établie entre l'étudiant, l'entreprise et l'université. L'étudiant se verra attribuer un tuteur enseignant chargé de suivre

son stage et de le conseiller lors de la rédaction de son rapport.

Aides financières

Vous trouverez sur le site Internet du département toutes les informations sur les différentes aides financières qui vous sont offertes suivant votre projet. Les responsables de chacun des parcours sont à votre disposition pour vous renseigner et vous mettre en relation avec les services dédiés au sein de l'établissement.

Vie culturelle

De multiples possibilités de fréquentation de saisons culturelles et de pratiques artistiques en ateliers et stages, sont offertes aux étudiants. La pratique artistique dans un atelier est obligatoire en L2 et L3 pour le parcours Arts du Spectacle et fortement recommandée dès la L1. Ces diverses propositions sont proposées par le **Service Université Culture** et ses partenaires.

Le Service Université Culture, c'est...

- un espace de pratiques artistiques avec ses ateliers et stages
- un lieu de réflexions croisées sur l'art et la culture
- des rencontres avec des professionnels de la culture
- un lieu de conseils pour les projets professionnels et/ou artistiques
- une structure d'accueil de stagiaires
- un espace d'information sur les spectacles de la région et un lien avec les structures culturelles extérieures

<http://culture.clermont-universite.fr/>

Règlement général

Absences : Les cours

L'assiduité aux cours est de règle dans nos filières.

La présence aux cours (CM comme TD), interventions de professionnels, conférences, sorties terrain, est **obligatoire**. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le samedi midi.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) présenté dans un délai de huit jours au secrétariat des Arts du spectacle auprès de Bénédicte Coppin (207) et de l'enseignant.

Les absences non justifiées seront sanctionnées lors des délibérations d'examens en fin de semestre.

Absences : Les examens

Toute absence à un examen (épreuve terminale ou contrôle continu) quel que soit le motif, sera sanctionné par un zéro. En cas d'absence à un examen, pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat des Arts du spectacle un certificat médical ou tout autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro.

La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc...).

Résultats, diplôme, relevé de notes

Les résultats des examens terminaux sont affichés sur l'ENT à l'issue des délibérations.

Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération, en juillet. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant. Une fois le diplôme validé, l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global. Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de l'UFR LCSH au cours de l'année qui suit son obtention.

Plagiat

Le plagiat, c'est :

- s'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présente comme sien.
- s'accaparer des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance.
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur. Pour éviter le plagiat, il faut citer vos sources :

- lorsque vous citez vos sources, vous démontrez votre capacité à avoir recherché des informations sur le sujet.
- vous permettez au lecteur de se référer facilement aux sources utilisées

La citation est le fait de reconnaître la propriété intellectuelle d'un passage de votre texte

Afin de détecter toute fraude, l'université s'est dotée d'un logiciel pour déterminer la présence de plagiat dans les différents travaux remis par l'étudiant. Si la fraude est établie, des sanctions disciplinaires seront engagées.

[Extraits, Compilatio.net]

Des services ressources

Le Pôle Orientation et Insertion Professionnelle

Missions principales :

- Accueil et information des étudiants.
- Accompagnement individuel d'étudiants dans leur projet d'orientation et/ou leur projet d'insertion professionnelle.
- Participation à des forums, des salons de l'enseignement supérieur.
- Encadrement de la pratique des stages : réglementation, outils dédiés.
- Coordination des UE libres : stage ; AFEV ; étudiant ambassadeur.
- Mise en place de partenariats avec des entreprises, association.

Retrouvez l'équipe du Pôle Orientation et Insertion Professionnelle au 04.73.40.62.70 sur deux sites d'accueil (Carnot et Cézeaux) : pacio.df@uca.fr

L'outil d'aide à l'insertion professionnelle : UCA PRO

UCA PRO, plateforme Web propose aux étudiants de :

- Trouver une offre de stage ou d'emploi,
- Diffuser son CV,
- Contacter les anciens de sa formation.

N'hésitez pas à contacter le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) :

baip.df@uca.fr

Service de Santé Universitaire (SSU)

Le SSU accueille gratuitement les étudiants pendant l'année universitaire et propose :

- Des consultations médicales/bilans de santé.
- Une aide psychologique/des ateliers de relaxation.
- Des entretiens individuels avec des assistantes sociales.

Contacts SSU

25 rue Etienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand
04 73 34 97 20

<https://sante.clermont-universite.fr>

Service Université Handicap (SUH)

Le SUH accompagne les étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de la vie universitaire et propose :

- Un accompagnement physique.
- Une assistance pédagogique.
- Des aménagements d'examens.

Contact SUH :

Maison de la vie Etudiante
7 Place Vasarely
63178 Aubière Cedex

04 73 40 55 07

<https://handicap.clermont-universite.fr>

Cellule d'écoute et d'accompagnement sur le harcèlement sexuel

Lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire qui :

- Emet des recommandations à l'attention de l'autorité universitaire compétente.
- Prévoit des mesures de protection de la victime, le cas échéant.

Contacts :

07 88 91 82 86

cellule-harcelementsexuel@uca.fr

Logement et restauration : Crous Clermont Auvergne

Missions CROUS :

- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (Bourse, logement, restauration, action sociale, culture, accueil international).
- Service des bourses et du logement.

Contacts CROUS :

Pôle Vie Etudiante

30 rue Etienne-Dolet

63037 Clermont-Ferrand

04 73 34 64 20

<http://usine.crous-clermont.fr>

Pour les étudiants se trouvant en difficulté au cours de leur cursus, il existe différents types d'aides : aides spécifiques (EX-FNAU), fondations et legs.

ESOPE 63 - L'Épicerie solidaire

ESOPE 63 aide les étudiants et les jeunes apprentis de l'agglomération clermontoise à ressources modérées (avec ou sans bourse).

La Banque Alimentaire Auvergne met à leur disposition une épicerie où les denrées, ainsi que les produits d'hygiène, sont vendus à faible prix.

Contacts ESOPE :

67 Boulevard Côte-Blatin

63000 Clermont-Ferrand

esope63000@gmail.com

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/epicerie-solidaire>

Se sensibiliser à l'entrepreneuriat : Clermont Auvergne Pépite

Missions PEPITE :

- Intégrer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans le parcours des étudiants.
- Attribuer et gérer le statut national d'étudiant-entrepreneur, qui permet aux étudiants de bénéficier d'avantages spécifiques.

Contact PEPITE :

Campus les Cézeaux

27 rue Roche Genès

CS 202661, 63178 Aubière Cedex

04 43 76 20 06

pepите.auvergne@sigma-clermont.fr

S'informer sur la vie étudiante

Bureau de la Vie Etudiante (BVE)

Missions BVE :

- Interface entre les étudiants et l'université, il est géré par des tuteurs étudiants, qui s'attachent à informer sur la vie de l'université et à orienter vers les services et structures compétents.
- Favorise l'animation des campus en réalisant lui-même des activités ou en aidant les étudiants dynamiques et les associations.

2 sites :

Maison des Associations
29 boulevard Gergovia
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

04 73 34 66 07

Maison de la vie étudiante
7 Place Vasarely
CS 60026 - 63178 Aubière Cedex

04 73 40 51 99

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/bureau-de-la-vie-etudiante/bureau-de-la-vie-etudiante-1472.kjsp>

Maison de la Vie Etudiante (MVE)

Interlocuteur des étudiants engagés dans une association étudiante pour l'organisation d'évènements ainsi que pour les informations sur les dispositifs existants à l'université pour l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes.

Contacts MVE :

Campus Universitaire des Cézeaux
7 Place Vasarely
CS 60026 - 63178 Aubière Cedex

04 73 40 70 37

<https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/maison-de-la-vie-etudiante/maison-de-la-vie-etudiante-1471.kjsp>

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Le SUAPS propose à l'ensemble des étudiants de l'UCA une formation par la pratique des activités physiques et sportives.

Bureau du SUAPS
Stade Universitaire
15 bis rue Poncillon
63000 Clermont-Ferrand
<https://sport.clermont-universite.fr>

NIVEAU 2 - Mention Arts du spectacle

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 33 ECTS

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	Bloc A. Connaissances disciplinaires	18	1											
		UE-30 Cinéma documentaire	3	1	EvT		1	E	4h	1	E	4h	1	E	2h
		UE-31 Approche critique du cinéma	3	1	EvT/EvC	50	3	E, M, O	3h	1	E	3h	1	E	2h
		UE-32 Histoire du théâtre 19 ^{ème} siècle	3	1	EvT/EvC	50	3	E, M, O	3h	1	E	3h	1	E	2h
		UE-33 Esthétique et analyse de spectacle	3	1	EvC		2	E et/ou M	2h	1	E et/ou M	2h	1	E et/ou M	2h
		UE-34 Musiques populaires modernes	3	1	EvT/EvC	50	3	E, M, O	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE-35 Analyse d'œuvres 3	3	1	EvT/EvC	50	3	E, M, O	2h	1	E	2h	1	E	2h
	B	Bloc B. Connaissances transversales	3	1											
		UE-36 Langue vivante	3	1	EvC		2	A		2	A		1	A	
	C	Bloc C. Ouverture disciplinaire : arts	9	1											
		UE-37 Outils numériques	3	1	EvC		2	A		1	A		1	A	4h
		UE-38 Pratique artistique	3	1	EvC		2	A		1	A		1	A	
		UE Ouverture (philosophie, sociologie ou histoire de l'art)	3	1											
	C	Bloc C. Ouverture disciplinaire (lettres - administration)	9												
	C	Bloc C. Ouverture disciplinaire (lettres - sciences)	9												
			30												

4	A	Bloc A. Connaissances disciplinaires	15												
		UE-40 Musiques de films	3	1	EvC		2	M, O	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE-41 Dramaturgie musicale	3	1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE-42 Pratique artistique	3	1	EvC		2	A		1	A		1	A	
		UE-43 Scènes du monde	3	1	EvC		2	E et/ou M	2h	1	E et/ou M	2h	1	E et/ou M	2h
		UE-44 Analyse d'œuvres 4	3	1	EvT/EvC	50	3	E, M, O	2h	1	E	2h	1	E	2h
		Bloc B. Connaissances transversales	9	1											
		UE-45 Préparation au stage et e-portfolio	3	1	EvC		2	A		2	A		1	A	
		UE-46 Langue vivante	3	1	EvC		2	A		2	A		1	A	
		UE-47 PPP	3	1	EvC		2	A		1	A		1	A	
		Bloc C. Ouverture disciplinaire : arts	6												
		UE-48 Ethnoscénologie	3	1	EvT/EvC	50	3	E, M, O	2h	1	E	2h	1	E	2h
		UE Ouverture (philosophie, sociologie ou histoire de l'art)	3	1											
		Bloc C. Ouverture disciplinaire (lettres - administration)	6												
		Bloc C. Ouverture disciplinaire (lettres - sciences)	6												
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale
E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S :
soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE Outils numériques : nature de l'épreuve "Autre" : production numérique

UE Pratique artistique : nature de l'épreuve "Autre" : épreuve pratique

UE Recherche de stage et e-Portfolio : nature de l'épreuve "Autre" : production numérique

UE Langue vivante : nature de l'épreuve "Autre" : épreuve pratique

UE PPP : nature de l'épreuve "Autre" : épreuve pratique

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

SECONDE CHANCE : toutes les UE étant évaluées à l'oral à la 2^{ème} session seront évaluées par un écrit d'une durée égale à celui de l'évaluation initiale, y compris pour les RSE.